

20^{ème} TRAIL DES LUMIERES – 12 Octobre 2024

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION

Le Trail des Lumières est organisé par l'association Courir sur des Légendes située à Villers les Nancy. Vous pouvez consulter son site web www.courirsurdeslegendes.fr pour retrouver toutes les informations concernant les courses. Si vous souhaitez contacter l'organisation, vous pouvez écrire à : ludivine.ahthon@gmail.com

Article 2 : COURSES

Le Trail des Lumières est une manifestation sportive de course à pied constituée de plusieurs parcours forestiers. Les participants évoluent en grande partie de nuit et chaque distance est limitée en nombre de participants :

- Trail 27km chrono* limité à **250**
- Trail 20km chrono* limité à **350**
- Trail 14km chrono* limité à **700**
- Trail 7km chrono ou marche* **lot aux 600 premiers inscrits**
- Trail Teen 12-13 ans inclus limité à **25 enfants 3km max**
- Trail kids 4 à 11 ans inclus limité à **150 enfants (4 à 6 ans : 300m) (7 à 9 ans : 750m) (10-11 ans) : 1km200**

* Distances données à titre indicatif et pouvant évoluer en fonction de contraintes météo, règlementaires, techniques, ou sécuritaires. L'organisation se réserve le droit de modifier le parcours à tout moment.

Article 3 : CONCURRENTS

Le Trail des Lumières est une compétition ouverte à toute personne adulte. Les mineurs de 16 et 17 ans sont autorisés à participer au 7 et au 14 km uniquement sous réserve d'une autorisation parentale écrite et téléversée en ligne à l'inscription. Tout concurrent est réputé avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses.

Article 4 : LIEU / HORAIRES

Le site d'accueil et l'arrivée des courses se situe dans l'enceinte de la Faculté du sport rue du jardin Botanique à Villers les Nancy. Le départ des courses est donné dans le parc de Rémicourt à 200m du lieu d'accueil.

- 14H00 : Ouverture du site d'accueil
- 14h15 – 15h15 : remise dossards enfants KIDS/TEEN – **Départs à partir de 15H45**
- 14H30 - 16H30 : remise dossards **7 km marche et course – Départ à 17H00**
- 16H30 - 18H00 : remise dossards **20 km et 27 km – Départ à 18H30**
- 16H30 – 18H30 : Remise des dossards du **14 km –Départ à 19H00**
- Remise des prix dès l'arrivée des 3 premiers concurrents
- Remise des prix des Masters pour le TDL 20 et TDL 27 uniquement
- 22h30 : Arrivée des derniers coureurs

Une remise de dossards anticipée sera organisée au magasin Décathlon Houdemont la semaine précédant l'événement. Consultez notre site web ou les réseaux sociaux pour plus de précisions.

Article 5 : **INSCRIPTIONS**

5.1 Formalités administratives

- ➔ Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site **www.chronopro.net** et seront ouvertes à partir du 12 juillet 2023 à 8H00 jusqu'au lundi 7 octobre 2024 à 19H00 **dans la limite des places disponibles.**
- ➔ **Téléchargement en ligne de votre certificat médical ou licence FFA ou PPS obligatoire à l'inscription excepté pour le 7km en version marche et les courses enfants.**

- Une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ; ou
- Une attestation (papier, électronique) indiquant qu'il ou elle a réalisé(e) le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée dont les conditions d'utilisation seront établies également par cette dernière. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire ; ou
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins de 1 an à la date de l'événement.

5.2 Droits d'engagement

- **27 km : 27 € par coureur**
- **20 km : 21 € par coureur**
- **14 km : 15 € par coureur**
- **7 km course chrono : 14 € par coureur dont 3 € reversé à la ligue à la ligue contre le cancer**
- **7 km marche : 14 € par coureur dont 4 € reversé à la ligue contre le cancer**
- **Kids & Teen : 5€ par enfant reversés à SOS Village d'Enfants**

Ces tarifs incluent : le dossard avec puce intégrée, le lot remis à chaque participant (excepté pour le 7km ou seul les 600 premiers inscrits bénéficieront d'un lot) ; le ou les ravitaillements.

5.3 Conditions d'inscription

Une inscription est ferme et définitive. Aucun remboursement ne sera effectué pour quelques motifs que ce soit. Vous pourrez céder votre dossard jusqu'au 1^{er} octobre en adressant un mail à phb.chronopro@gmail.com. Merci d'indiquer sur quelle course vous êtes inscrits puis de préciser le nom, prénom et date de naissance de la personne concernée par la reprise et enfin de joindre son justificatif médical. Tout message incomplet ne sera pas traité. La transaction financière entre coureurs n'est pas du ressort de l'organisation.

5.4 Conditions d'annulation

L'organisation se réserve le droit à tout moment de modifier les parcours ou d'annuler les courses pour des raisons de sécurité, et en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être réclamée. Un remboursement sera toutefois effectué avec une retenue de 3 euros en cas d'annulation par les services de la préfecture pour des raisons liées à un retour de la Covid 19.

Article 6 : **MATERIEL OBLIGATOIRE**

- **Lampe frontale** : 27,20,14km
- **Gobelet personnel** : 27,20,14km
- Un portable avec le numéro de l'organisation enregistré 06.12.53.56.71 ou sifflet
- Bâtons autorisés

Article 7 : **RAVITAILLEMENTS**

- 27 km : 2 ravitaillements en course* et 1 ravitaillement à l'arrivée
- 20 km : 2 ravitaillements en course* et 1 ravitaillement à l'arrivée
- 14 km : 1 ravitaillement en course (eau) et 1 à l'arrivée
- 7 km : 1 ravitaillement à l'arrivée

(*solide et eau pour le premier et eau pour le deuxième)

Article 8 : **ENCADREMENT ET BALISAGE**

Pour votre sécurité, une cinquantaine de bénévoles (4x4, VTT ou piétons) seront répartis sur l'ensemble des parcours. Des postes de secours seront placés à mi-parcours ainsi qu'à l'arrivée.

A l'exception des deux premiers km, les traversées de route se font aux ordres des signaleurs. Les coureurs acceptent de fait d'être stoppés momentanément en cas de danger.

Balisage : fléchage à la craie, rubalise bleue et blanche, éléments réfléchissants

Article 9 : **CONTROLE ET PENALITES**

Des commissaires de course postés ou à VTT sont chargés de veiller à la régularité de l'épreuve sur l'ensemble du parcours ; Des points de contrôles sont installés sur le parcours. Le dossard doit être mis en évidence.

Les contrôleurs sont habilités à mettre hors-course un coureur en difficulté ou ne pouvant arriver dans des délais raisonnables. Dans ce cas, le transfert vers l'arrivée est effectué dans les véhicules de l'organisation si le coureur le souhaite.

BARRIERE HORAIRE TDL 27 : les coureurs seront stoppés au 21^{ème} km (point de ravitaillement en eau secteur stade Bambuck) à partir de 22H.

→ **Pénalités**

- Non respect des règles de sécurité et des règles sanitaires : hors course
- Tricherie ou dopage avérés : hors course
- Jet de déchets hors des zones de ravitaillement : hors course
- Assistance illégale : hors course

Article 10 : **CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

Les classements seront publiés sur la plateforme chronopro et sur le site de l'organisation :

www.courirsurdeslegendes.fr . Des récompenses seront attribuées aux 3 premiers au classement scratch, et féminin. Ils et elles seront invités sur le podium dès leur arrivée.

Sur le TDL 20 et le TDL 27 les 1^{er} M1/M2 ; M3/M4 ; M5/M6 masculin et féminin seront récompensés et invités à se rendre sur le podium à un horaire fixe qui sera défini ultérieurement.

Article 11 : **DRONE**

Tout survol des zones de départ et d'arrivée de la course ainsi que des parcours sont interdits. Seul le survol du drone lié à l'organisation est autorisé.

Article 12 : **DROITS D'IMAGE ET DE SPONSORING**

De par leur engagement, les concurrents du **Trail des Lumières** acceptent que les photos ou films pris au cours de l'épreuve puissent être utilisés et diffusés par les organisateurs.

Chaque concurrent est libre de se faire parrainer et d'arborer ses propres couleurs mais le dossard doit rester bien visible.

Article 13 : **ASSURANCE**

L'organisation a souscrit une police d'assurance RC organisateur, conformément à la législation en vigueur. Chaque coureur court sous sa propre responsabilité.

Article 14 : **ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Tout coureur reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

L'inscription à l'une des courses du Trail des Lumières, vaut acceptation de ce Règlement et de ses versions modifiées.